

SERVICES RÉGIONAUX D'AUDIT RÉFORME MAL PENSÉE, SRA RÉQUISITIONNÉS

LES AGENTS DES SERVICES RÉGIONAUX D'AUDIT (SRA) VIENNENT D'APPRENDRE QU'ILS VONT DEVOIR REPRENDRE UNE PARTIE DES AUDITS RELEVANT DU SERVICE GRANDS COMPTES (SGC).

Une réforme pensée sans anticipation, menée sans étude d'impact sérieuse et dotée de moyens insuffisants finit, comme souvent, par produire exactement le résultat que tout le monde redoutait...

Créer un service national dédié aux grands opérateurs économiques pouvait avoir du sens. Le délocaliser, éloigner les agents de leurs bassins d'activité, réduire les effectifs disponibles, multiplier les déplacements, puis s'étonner quelques années plus tard que les audits s'accumulent... relève d'une tout autre logique.

Aujourd'hui, la facture arrive.

Et, une fois de plus, ce sont les services territoriaux qui sont appelés à payer les erreurs de conception.

L'administration n'a d'ailleurs toujours pas pris la décision de créer un véritable service d'audit au sein du SGC.

Résultat : les collègues continuent d'écluser, tant bien que mal, les audits accumulés entre 2021 et 2024 pendant que les nouvelles missions continuent d'affluer. Le retard ne diminue jamais.

La situation est devenue ubuesque : aujourd'hui, seuls deux auditeurs interviennent sur l'ensemble du territoire national pour réaliser tous les audits du SGC. Deux agents qui n'ont jamais bénéficié des renforts nécessaires, ni même eu la possibilité de former de nouveaux collègues.

QUAND LA RÉFORME ÉCHOUÉ... ON APPELLE LES SRA

Plutôt que de s'interroger sur les choix qui ont conduit à cette impasse, l'administration applique une méthode désormais bien connue.

On commence par affecter quelques agents de Paris Spécial. Puis, lorsque cela ne suffit plus, on transfère la charge de travail vers les Services Territoriaux.

Les SRA deviennent ainsi, la variable d'ajustement et le paradoxe est saisissant, car depuis plusieurs années, les SRA voient leurs effectifs diminuer et leurs moyens se réduire.

Comme si ces services disposaient de capacités inexploitées. Comme si un audit pouvait être repris du jour au lendemain. Comme si les auditeurs connaissaient déjà les opérateurs, leurs procédures, leurs risques, leurs contrôles précédents et l'historique des dossiers.

Les SRA voient leurs effectifs diminuer depuis des années. Les déplacements se multiplient. Les contraintes augmentent. Mais le Directeur Général continue d'ignorer notre demande de compensation indemnitaire des déplacements dans la résidence, contrairement à ce qui existe pour les chefs de PAE.

Suite à la note concernant les risques de corruption, les SRA n'ont plus le droit d'accepter les plateaux repas dans les sociétés. Ils n'ont pas le temps de revenir manger au restaurant administratif et s'ils sont sur leur résidence ils n'ont pas droit au frais de mission repas ! Donc ils en sont de leurs poches !

Depuis 2022, aucune réponse aux SRA. Mais on se souvient de ce service, lorsqu'il faut combler les erreurs de pilotage... Les SRA deviennent immédiatement prioritaires !

SRA,
JUILLET 2026



UN AUDIT N'EST PAS UN COPIER-COLLER

Certaines formulations du courrier adressé aux Directions Régionales par le Directeur Général sont particulièrement révélatrices.

Expliquer que plusieurs sociétés d'un même groupe pourront être auditées plus facilement parce que « des éléments seront identiques » traduit une profonde méconnaissance du métier d'auditeur.

Un audit ne consiste pas à réutiliser un dossier existant. Chaque mission exige un travail de préparation, une analyse documentaire approfondie, une parfaite connaissance de l'opérateur, de son organisation, de ses procédures et de son historique.

Les opérateurs que l'administration souhaite transférer en urgence aux SRA sont loin d'être des dossiers simples. Il s'agit de grandes entreprises particulièrement exigeantes, aux activités multiples et complexes, couvrant l'ensemble de la réglementation douanière et disposant de nombreux sites industriels, logistiques et administratifs entrant dans le périmètre de l'audit.

Leur prise en charge représente un travail considérable, qui se trouvera encore renforcé avec la montée en puissance du statut d'OEA. Faire peser cette charge supplémentaire sur des SRA déjà fortement sollicités ne pourra qu'aggraver les difficultés rencontrées par les auditeurs en région.

LES AGENTS NE SONT PAS RESPONSABLES

La responsabilité de cette situation n'incombe ni aux agents du SGC, ni aux auditeurs des SRA.

Les premiers travaillent dans un service qui n'a jamais reçu les moyens correspondant à ses missions. Les seconds ne peuvent pas devenir la réserve permanente dans laquelle l'administration vient puiser dès que le système patine.

LA CFDT DOUANE EXIGE

- le renforcement des effectifs des SRA, qui ne peuvent pas absorber en permanence les défaillances du système ;
- le renforcement immédiat et durable des effectifs du SGC ;
- la création d'un véritable service d'audit au sein du SGC ;
- une véritable politique nationale de recrutement et de formation des auditeurs ;
- la reconnaissance des contraintes et des déplacements supportés par les auditeurs des SRA et du SGC ;
- la fin de cette gestion consistant à déplacer les problèmes au lieu de les résoudre.

Le futur Code des Douanes de l'Union Européenne fera du statut d'OEA la pierre angulaire du dispositif douanier et la principale porte d'entrée vers le statut de « Trust and Check ». Dans ce contexte, les audits deviendront un enjeu stratégique majeur. Les fragiliser ou les négliger aujourd'hui serait une erreur lourde de conséquences pour l'avenir de notre administration.

UNE FOIS DE PLUS, LA DOUANE FRANÇAISE RISQUE D'ÊTRE LE MAUVAIS ÉLÈVE DE L'UNION EUROPÉENNE.